

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 1 sur 18

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation

STAIN PROOF

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Société: Dry- Treat Ltd.

Société: Dry- Treat Ltd.

Adresse :

Adresse :

PO Box 6638 Leicester

3 North Street Oatby

LE8 0ZW

Leicester LE2 5AH

United Kingdom

United Kingdom

Téléphone: 0800 0964 760

Téléphone: +61 2 9954 3211

Numéro de téléphone d' appel d' urgence : Outside

USA +1 (813) 248- 0585

Numéro de téléphone d' appel d' urgence : +61 2

9954 3211

Fax : +61 2 9954 3162

Utilisation de la substance/préparation

Water and stain protection for masonry substrate.

SYNONYMES

"stain preventer", "masonry sealant"

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DE DANGER

CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.

RISQUE

R Codes

R11

R19

R22

R36

R65

R67

Phrases Risque

Facilement inflammable.

Peut former des peroxydes explosifs.

Nocif en cas d' ingestion.

Irritant pour les yeux.

NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L' inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS INT	%
propane- 2- ol	67-63-0	F,Xn	30-60
EC NO: 200-661-7	Codes Risque : R11, R36, R67		
alkylalkoxysilane			30-60
hydrolysis produces			
méthanol	67-56-1	F,T	
EC NO: 200-659-6	Codes Risque : R11, R23/24/25, R39/23/24/25		
acétate- de- n- butyle	123-86-4	F,Xn	1-10
EC NO: 204-658-1	Codes Risque : R10, R66, R67		

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 2 sur 18

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

additives nonhazardous

30-60

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INGESTION

Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

- Si avalé, NE PAS faire vomir.
 - Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.
 - Suivre le patient avec attention.
 - Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.
 - Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.
 - Rechercher un avis médical.
- Eviter de donner du lait ou de l'huile.
Eviter de donner de l'alcool.

YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
- Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

PEAU

Si le produit entre en contact avec la peau:

- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
- Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

INHALE

- Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.
- Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.
- Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.
- Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.
- Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.

NOTES POUR LES MÉDECINS

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'alcool isopropyle:

- Une dépression respiratoire rapide et une hypotension indiquent des ingestions importantes qui nécessitent une surveillance cardiaque et respiratoire attentive couplée avec un accès immédiat à une intraveineuse.
- L'absorption rapide exclut l'utilité d'un vomissement ou d'un lavage 2 heures après l'ingestion. Du charbon activé et des purgatifs ne sont pas cliniquement efficaces. L'Ipecac est le plus utile si administré 30 mins. après l'ingestion.
- Il n'y a aucun antidote.

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 3 sur 18

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

- La gestion est supportive. Traiter un hypotension avec des fluides suivis de vasoconstricteurs.
 - Surveiller attentivement, dans les quelques premières heures pour une dépression respiratoire; suivre les gaz dans le sang artériel et les volumes courants.
 - Un lavage à l'eau glacée et les niveaux en série de l'hémoglobine sont recommandés chez les patients qui présentent des signes de saignement gastro-intestinaux. Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissures ne doivent pas être induites mécaniquement or pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures. Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée au méthanol:
 - La toxicité résulte d'une accumulation d'acide formique / formaldéhyde.
 - Les signes cliniques sont habituellement limités au CNS, aux yeux et aux voies gastro-intestinales. Une acidose métabolique sévère peut produire une dyspnée et des effets systémiques profonds qui peuvent devenir réfractaires. Tous les patients symptomatiques devraient avoir une mesure de leur pH artériel. Evaluer les voies respiratoires, la respiration et la circulation.
 - Stabiliser des patients obnubilés en donnant de la naloxone, du glucose et de la thiamine.
 - Décontaminer avec de l'Ipecac ou un lavage pour les patients présentés plus de 2 heures après l'ingestion. Le charbon n'absorbe pas bien ; l'utilité d'un purgatif n'est pas établie.
 - Une diurèse forcée n'est pas efficace ; une hémodialyse est recommandée quand les niveaux des pics de méthanol excèdent 50 mg/dL (ceci correspond à des niveaux de bicarbonate sérique inférieurs à 18 mEq/L).
 - L'éthanol, maintenue à des niveaux entre 100 et 150 mg/dL, inhibe la formation de métabolites toxiques et peut être indiqué quand les niveaux es pics de méthanol excèdent 20 mg.dL. Une solution intraveineuse d'éthanol dans du D5W est optimale.
 - L'acide folique peut augmenter l'élimination oxydante de l'acide formique. Le 4-méthylpyrazole peut être un ajout efficace dans le traitement. Le 8.phénytoïne peut être préférable au diazépam pour contrôler une crise.
- [Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]
INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Déterminant	Index	Durée du test	Commentaires
1. Méthanol dans les urines	15 mg/l	Fin de la période	B, NS
2. Acide formique dans les urines	80 mg/gm créatinine	Avant la période à la fin de la semaine de travail	B, NS

B : Les niveaux de fond apparaissent chez les spécimens collectés à partir de sujets NON exposés.

NS : Déterminant non-spécifique ; également observé après une exposition à d'autres produits.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone.

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 4 sur 18

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

LUTTE INCENDIE

- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut être violemment réactif. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.
- Lutte contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate.
- Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée.
- Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante.
- Evitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque.
- N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds.
- Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé.
- S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.
- Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants.
- Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.
- S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises.

Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO₂), dioxyde de silicium (SiO₂), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.
ATTENTION: Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux.

INCOMPATIBILITE AU FEU

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:

Lunettes résistant aux produits chimiques.

Gants:

PVC de type résistant aux produits chimiques.

Respirateur:

Filtre de type AX de capacité suffisante

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MINEURES

- Eliminez toutes les sources d'incendie.
- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant.
- Essuyez.
- Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables.

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 5 sur 18

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MAJEURES

- Evacuez le personnel.
- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut réagir violemment. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.
- Augmentez l'aération.
- S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite.
- L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs.
- Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.
- Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.
- Absorbent le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.
- Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avvertissez les services d'urgence.

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
- NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
- NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
- La substance provoque l'accumulation de peroxydes qui peuvent devenir dangereux dans les cas d'évaporation, de distillation ou lors de l'usage pour provoquer la concentration des peroxydes. Par exemple, il est possible que la substance se concentre autour de l'ouverture du container.
- L'achat de produits chimiques pouvant être peroxydés devrait être limité afin de s'assurer que le produit est entièrement utilisé avant qu'il ne soit peroxydé.
- Une personne désignée devra tenir à jour un inventaire des produits chimiques pouvant être peroxydés ou modifier l'inventaire général des produits chimiques afin de signaler quels produits chimiques peuvent être peroxydés. Une date d'expiration devra être déterminée. Le produit chimique devra être traité afin d'éliminer les peroxydes ou être mis au rebus avant cette date.
- La personne ou le laboratoire recevant le produit chimique devra indiquer la date de réception sur la bouteille. La personne ouvrant le container devra y rajouter une date d'ouverture.
- Les containers non-ouverts en provenance du fournisseur devront être sains pour un stockage pendant 18 mois.
- Les containers ouverts ne devront pas être stockés pendant plus de 12 mois.
- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Evitez la concentration dans les trous et creux.
- NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
- Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique
- N'utilisez PAS des seaux en plastique.

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 6 sur 18

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit.
- Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
- Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
- L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.

STOCKAGE

N'utilisez pas des récipients en aluminium ni des récipients galvanisés.

Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables.

Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.

- Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.
- Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C)
- Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt. (23 deg. C)
- Pour les produits manufacturés qui nécessitent d'être mélangés avant l'usage et qui possèdent une viscosité d'au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés.
- Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes.
- De plus, dans le cas où l'emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toutes éclaboussures, à moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Les alcools secondaires et certains alcools à branches primaires peuvent engendrer des peroxydes potentiellement explosifs à la suite d'une exposition à la lumière et/ou à la chaleur.

Incompatible avec l'aluminium. NE PAS chauffer au-dessus de 49 degrés C dans un équipement en aluminium.

Eviter le stockage avec des acides forts, des chlorures d'acide, des anhydrides d'acides et des agents oxydants.

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.
- NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés. s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.
- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite.
- Respectez les conseils de stockage du fabricant.

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 7 sur 18

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC
France Threshold Limit Values for Occupation al Exposure - VLE/VME (French)	propane- 2- ol ()			400	980			
France Threshold Limit Values for Occupation al Exposure - VLE/VME (French)	méthanol ()	200	260	1000	1300			
France Threshold Limit Values for Occupation al Exposure - VLE/VME (French)	acétate- de- n- butyle ()	150	710	200	940			

LIMITES D'EXPOSITION D'URGENCE

Matériel	Valeur IDHL révisée (mg/m ³)	Valeur IDHL révisée (ppm)
propane- 2- ol		2, 000 [LEL]
méthanol		6, 000
acétate- de- n- butyle		1, 700 [LEL]

NOTES

Les valeurs marquées LEL indiquent que l'IDLH a été basé sur 10 % de la limite inférieure d'explosion pour des considérations de sécurité même si les données toxicologiques appropriées indiquent que des effets irréversibles sur la santé ou des éruptions dues à une fuite existent uniquement à de fortes concentrations.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

PROPANE-2-OL:

Pas disponible

ACÉTATE-DE-N-BUTYLE:

Les individus exposés sont raisonnablement supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé.

Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est déterminé pour tomber soit en Classe A, soit

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 8 sur 18

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

en Classe B.

Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est défini comme :

OSF = Exposition standard (TWA) ppm / Valeur Odorante Seuil (OTV) ppm

Classification en Classes comme suit :

Classe	OSF	Description
A	55	Plus de 90% des individus exposés sont avertis par l'odeur que le Standard d'Exposition (TLV- TWA par exemple) a été atteint, même si distrait par des activités professionnelles.
B	26- 550	Même chose pour 50- 90% des personnes distraites.
C	1- 26	Même chose pour moins de 50% des personnes étant distraites
D	0, 18- 1	10- 50% des personnes averties comme étant testées perçoivent par l'odeur que le Standard d'Exposition a été atteint

PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

MAINS/PIEDS

La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

AUTRE

- Protections.
- Tablier en PVC.
- Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave.
- Unité de nettoyage pour les yeux.
- Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.

RESPIRATEUR

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)

Facteur de protection maximum

Demi- masque respiratoire

Respirateur intégral

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 9 sur 18

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

1000	10	AX- AUS	-
1000	50	-	AX- AUS
5000	50	Conduit d' air *	-
5000	100	-	AX- 2
10000	100	-	AX- 3
	100+		Conduit d' air**

* - Débit continu

** - Débit continu ou demande à pression positive.

La concentration locale du produit, la quantité et les conditions d'utilisation déterminent le type d'équipement de protection professionnel requis.

Pour plus de renseignements, consultez les données spécifiques sur site de CHEMWATCH (si disponible), ou votre Conseiller en sécurité et santé professionnelle.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.

Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :

Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)
spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)

Vitesse de l'air :

0, 25- 0, 5 m/s (50- 100 f/min)

0, 5- 1 m/s (100- 200 f/min.)

1- 2.5 m/s (200- 500 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle

1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce

2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement

3 : Intermittent, faible production

4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement

Maximum de l'intervalle

1 : Perturbation des courants d'air de la pièce

2 : Contaminants à forte toxicité

3 : Forte production, utilisation importante

4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 10 sur 18

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Liquide.

Non- miscible à l'eau.

Flotte sur l' eau.

Poids Moléculaire: Pas Applicable

Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible

hydrosolubilité (g/L): Non- miscible

pH (1% solution): Pas Applicable

Composé volatil (%vol): Pas Disponible

Densité relative de vapeur (air=1): Pas

Disponible

Limite inférieure d' explosivité (LIE): Pas

Disponible

Température d' auto- combustion (°C): Pas

Disponible

État: Liquide

Point/intervalle d' ébullition (°C): Pas Disponible

Densité re lative (eau=1): 0.85

pH (comme fourni): Pas Applicable

Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible

Taux d' évaporation: Pas Disponible

Point d' éclair (°C) : 11

Limite supérieure d' explosivité (LSE): Pas

Disponible

Temp de décomposi tion (°C): Pas Disponible

Viscosité: Pas Disponible

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

EFFETS AIGU SUR LA SANTE

INGESTION

Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.

Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733).

Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. Les alcools à structure cyclique et les alcools secondaires et tertiaires provoquent des symptômes encore plus graves, comme le font les alcools lourds. Le méthanol peut produire une sensation de douleur ou de brûlure dans la bouche, la gorge, la poitrine et l'estomac. Ceci peut être accompagné par une nausée, des vomissements,

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 11 sur 18

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

un mal de tête, un vertige, un souffle court, une fatigue, une faiblesse, des crampes au niveau des jambes, une instabilité psychomotrice, une confusion, une ivresse, des perturbations de la vision, une somnolence, un coma et la mort. Ces symptômes peuvent ne pas apparaître avant plusieurs heures après l'exposition. Les perturbations visuelles produisent des flous, une double vision, une distorsion des couleurs, une réduction du champ visuel et un aveuglement. A de fortes doses, le foie, les reins, le cœur et les muscles peuvent être endommagés. 10 mL peuvent provoquer l'aveuglement, et 60 mL provoquent la mort chez l'adulte.

YEUX

Le produit a la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.

PEAU

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme.

Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

INHALE

Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.

Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délires, faiblesse généralisée, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux reins sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool.

Si l'exposition à une atmosphère en fortes concentrations de solvants est prolongée, ceci peut conduire à une narcose, une perte de conscience, et même un coma et une mort possible.

L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.

Une exposition prolongée peut provoquer un mal de tête, une nausée et finalement une perte de conscience.

Les effets aigus de l'inhalation de fortes vapeurs incluent une irritation du nez et de la poitrine avec une toux, des éternuements, un mal de tête et même une nausée.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Dry-Treat Stain Proof (Europe)

TOXICITY AND IRRITATION

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des Effets Toxiques des Produits

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

PROPANE-2-OL:

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des Effets Toxiques des Produits

TOXICITÉ

IRRITATION

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 12 sur 18

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Orale (humain) DLLo 3570 mg/kg

Orale (humain) DLLo 223 mg/kg

Orale (homme) TDL0: 14432 mg/kg

Orale (rat) HDL50 5045 mg/kg

Dermal (lapin) HDL50 12800 mg/kg

Peau (lapin): 500 mg - Doux

Yeux (lapin): 10 mg - Modéré

Yeux (lapin): 100mg/24hr- Modéré

Yeux (lapin): 100 mg - SÉVÈRE

Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.

Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

MÉTHANOL:

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des Effets Toxiques des Produits

TOXICITÉ

Orale (humain) DLLo 143 mg/kg

Orale (homme) DLLo: 6422 mg/kg

Orale (homme) TDL0: 3429 mg/kg

Orale (rat) HDL50 5628 mg/kg

Inhalatoire (humain) CLLo 86000 mg/m³

Inhalatoire (humain) CLLo 300 ppm

Inhalatoire (rat) LC50 64000 ppm/4h

Dermal (lapin) HDL50 15800 mg/kg

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

ACÉTATE-DE-N-BUTYLE:

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des Effets Toxiques des Produits

TOXICITÉ

Orale (rat) HDL50 13100 mg/kg

Dermal (lapin) HDL50 3200 mg/kg*

Inhalatoire (humain) CLLo 200 ppm

Inhalatoire (rat) LC50 2000 ppm/4h

Inhalation (Human) TCL0: 200 ppm/4h * [PPG]

Orale (rat) HDL50 10768 mg/kg

Inhalatoire (rat) LC50 390 ppm/4h

Intrapéritonéale (souris) HDL50 : 1230 mg/kg

Oralement (lapin) LD50: 3200 mg/kg

Oral (Guinea) pig: LD50 4700 mg/kg

Intraperitoneal (Guinea) pig: LD 1500 mg/kg

Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

IRRITATION

Peau (lapin): 20 mg/24 h- Modéré

Yeux (lapin): 40 mg- Modéré

Yeux (lapin): 100 mg/24h- Modéré

IRRITATION

Peau (lapin): 500 mg/24h- Modéré

Yeux (lapin): 20 mg (open)- SÉVÈRE

Yeux (lapin): 20 mg/24h - Modéré

Yeux (humain) 300 mg

PRODUIT

Carcinogène

MUTAGÈNE

REPROTOXIN
E

SENSIBILIS
ATEUR

PEAU

propane- 2- ol

IARC:3

Carcinogène

IARC: International Agency for Research on Cancer (IARC)

Carcinogens: propane-2-ol Category: 3

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 13 sur 18

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Polluant marin: Pas déterminé

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Se reporter aux données pour les ingrédients, qui suivent :

propane-2-ol:	
log Kow (Sangster 1997):	0.05
log Pow (Verschueren 1983):	- 0.5714285
BOD5:	60%
BOD20:	78%
COD:	2.23
ThOD:	2.4
Demi- vie Sol - Haute (heures) :	168
Demi- vie Sol - Basse (heures) :	24
Demi- vie Aérienne - Haute (heures) :	72
Demi- vie Aérienne - Basse (heures) :	6.2
Demi- vie de L' Eau de Surface - Haute (heures) :	168
Demi- vie de L' Eau de Surface - Basse (heures) :	24
Demi- vie de l' Eau du Sol - Haute (heures) :	336
Demi- vie de l' Eau du Sol - Basse (heures) :	48
Biodégradation aqueuse - Aérobic - Haute (Heures) :	168
Biodégradation aqueuse - Aérobic - Basse (Heures) :	24
Biodégradation aqueuse - Anaérobic - Haute (Heures) :	672
Biodégradation aqueuse - Anaérobic - Basse (Heures) :	96
Demi- vie de Photooxydation dans l' eau - Haute (heures) :	1.90E+05
Demi- vie de Photooxydation dans l' eau - Basse (heures) :	4728
Demi- vie de Photooxydation à l' Air - Haute (heures) :	72
Demi- vie de Photooxydation à l' Air - Basse (heures) :	6.2

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

log Kow: -0.16- 0.28

Demi-vie (hr) air: 33-84

Demi-vie (hr) H₂O en surface de l'eau: 130

Pression de Henry en atm m³/mol: 8.07E-06

DB 05 si non indiqué: 1.19,60%

DCO: 1.61-2.30,97%

DThO: 2.4

méthanol:

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

log Kow: -0.82- -0.66

Demi-vie (hr) air: 427

Demi-vie (hr) H₂O en surface de l'eau: 5.3-64

Pression de Henry en atm m³/mol: 1.35E-04

DB 05 si non indiqué: 0.76-1.12

DCO: 1.05-1.50,99%

DThO: 1.5

BCF: 0.2-10

Toxicité pour les poissons: LC50(96): 11-15mg/L

acétate-de-n-butyle:

Poisson CL50 (96hr.) (mg/l): 18

Daphnia magna EC50 (48hr.) (mg/l): 44

log Kow (Prager 1995): 1.82

Poisson CL50 (96hr.) (mg/l): 100- 185

Daphnia magna EC50 (48hr.) (mg/l): 44

Algue IC50 (72 hr.) (mg/l) : 280

log Kow (Sangster 1997): 1.78

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 14 sur 18

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COD: 78%

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Demi-vie (hr) air: 144

Demi-vie (hr) H2O en surface de l'eau: 178-27156

Pression de Henry en atm m³/mol: 3.20E-04

DB 05 si non indiqué: 0.15-1.02,7%

DCO: 78%

DThO: 2.207

BCF: 4-14

Toxicité pour les poissons: LC50(96)100-185ppm

Toxicité pour les invertébrés: cell mult. inhib.78-3700mg/L

Effets sur les algues et les planctons: cell mult. inhib.21-280mg/L

Dégradation biologique: sig

Procédés abiotiques: hydrol,RxnOH*

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié.
- Éliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté)
- Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.
Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.

Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Étiquettes nécessaire: LIQUIDE INFLAMMABLE

Transport par terre ADR/RID:

Class ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux- route et train):	3	Identification du risque (Kemler):	33
Numéro ONU:	1993	Groupe d' Emballage:	II
Code de classification:	F1	Étiquette de danger:	3

Nom d'expédition:LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA
(contains isopropanol)

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 15 sur 18

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport aérien IATA:

Classe ICAO/IATA: 3 Sous- risque ICAO/IATA : Aucun

No ID ONU: 1993 Groupe d' Emballage: II

Code ERG: 3H

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C SUPÉRIEURE À 110 KPA MAIS INFÉRIEURE OU ÉGALE À 175 KPA)

Transport Maritime IMDG:

Classe IMDG: 3 IMDG Sous- risque: Aucun

Numéro ONU: 1993 Groupe d' Emballage: II

Noo EMS: F- E, S- E Polluant marin: Pas déterminé

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa mais inférieure ou égale à 175 kPa)

ADNR:

Classe ADNR: 3 Numéro ONU: 1993

Etiquette de danger: 3 Groupe d' Emballage: II

Quantités Limitées: LQ4

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa mais inférieure ou égale à 175 kPa)

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ANNEXE 1

Composant	Annexe 1 67/548/CEE
propane-2-ol	603-117-00-0
méthanol	603-001-00-X
acétate-de-n-butyle	607-025-00-1

RISQUE

R Codes

R11

R19

R22

R36

R65

R67

Phrases Risque

Facilement inflammable.

Peut former des peroxydes explosifs.

Nocif en cas d' ingestion.

Irritant pour les yeux.

NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L' inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SURETE

Codes S

S16

S23

S25

S36

S51

S09

S29

S401

Phrases S

Conserver à l' écart de toute flamme ou source d' étincelles. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec les yeux.

Porter un vêtement de protection approprié.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Ne pas jeter les résidus à l' égout.

Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 16 sur 18

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

S07	produit, utilisez de l' eau et du détergent.
S13	Conserver le récipient bien fermé.
S27	Conserver à l' écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S26	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S46	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
S60	En cas d' ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l' emballage ou l' étiquette.
	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

ANNEXE II: Indications de danger

F	Facilement inflammable
Xn	Nocif

RÉGLEMENTATIONS

Dry-Treat Stain Proof (Europe) (CAS No: None):

Aucune réglementation applicable

propane-2-ol (CAS: 67-63-0) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS

European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)

European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category

European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances

International Agency for Research on Cancer (IARC) Carcinogens

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

méthanol (CAS: 67-56-1) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS

European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)

European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances

International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

acétate-de-n-butyle (CAS: 123-86-4) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS

European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)

European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category

European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk

International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

United Nations Convention Against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances - Table II

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 17 sur 18

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n°96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
 - Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans le Tableau des Ingrédients

R Codes	Phrases Risque
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R39/23/24/25	Toxique: danger d' effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R66	L' exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L' inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

ANNEXE II: Indications de danger

F	Facilement inflammable
T	Toxique
Xi	Irritant

GUIDES POUR UNE SANTE DE REPRODUCTION

Composant	ORG	UF	Endpoi nt	CR	Adeq TLV
méthanol	262 mg/m3	NA	NA	NA	Yes

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne sur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre.

CR = R risque de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertitude :

TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive :

LOD : Limite de détection

Les finalités toxiques ont également été identifiées comme :

continué...

STAIN PROOF

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006

Date de livraison: 25-Juillet-2007

NH369EC

CHEMWATCH 4671-36

Version Num:5

CD 2007/2 Page 18 sur 18

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

D = Développement ; R = Reproductif ; TC = Cancérigène traversant le placenta.
Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American
Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996).

Date de livraison: 25-Juillet-2007

Imprimer la date: 3-Août-2007

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

Ce document est soumis au droit d' auteur. Sauf en cas d' utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par le loi relative au droit d' auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.